

Certification complémentaires Arts option Histoire de l'art Session 2018 Académie de Strasbourg

1. Composition des jurys

Président de Jury :

Monsieur Jean-Michel KOCH, Inspecteur d'Académie, Inspecteur Pédagogique Régional, Arts Plastiques et HDA

Membres du Jury :

Madame Catherine LALLEMENT, Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale, Histoire-Géographie et HDA

Monsieur Renaud WEISSE, Délégué académique à l'action culturelle au rectorat de Strasbourg

Madame Claire LINGENHEIM-LAVELLE, enseignante en Histoire-Géographie, enseignante en HDA au Lycée international des Pontonniers et au Lycée Fustel de Coulanges de Strasbourg

Les oraux de la certification complémentaire se sont déroulés le lundi 26 mars de 14h00 à 15h30 au rectorat de l'Académie de Strasbourg, site Poincaré.

2. Quelques éléments quantitatifs

Deux candidats se sont inscrits et présentés à la session 2018. La session 2018 confirme le fléchissement du nombre de candidats présents aux épreuves de certification complémentaire en histoire de l'art, fléchissement déjà constaté en 2017 (5 candidats en 2017, 8 candidats en 2016). Deux enseignants en Histoire-Géographie ont présenté la certification complémentaire en histoire de l'art, un candidat a été reçu. Les membres du jury rappellent qu'il n'y a pas de profil type ni d'attendu voire de réponses stéréotypées à produire dans le cadre de cet examen.

3. Définition et déroulement de l'épreuve :

Tous les membres du jury ont pu consulté le dossier. L'oral est donc l'occasion de le compléter, de préciser certains points. Les dix premières minutes sont consacrées à un exposé du candidat dans un face à face avec les quatre membres du jury sans possibilité de vidéoprojection. La seconde partie est consacrée à un échange avec le jury. Les membres du jury invitent les futurs candidats à s'informer du déroulement de l'épreuve à l'onglet certification sur le site académique histoire des arts de l'Académie de Strasbourg comme de consulter le compte-rendu des années précédentes.

4. Remarques

Les membres du jury tiennent à rappeler et préciser certains points.

La diversité des formes de l'enseignement de l'histoire des arts dans l'enseignement secondaire : l'enseignement de l'histoire des arts se décline sous quatre formes différentes (enseignement de culture transversal et co-disciplinaire au collège et évaluation au DNB, enseignement de culture transversal et co-disciplinaire au lycée, option facultative et de spécialité, et enseignement d'exploration « création et activités artistiques : patrimoines » et évaluation au baccalauréat). Il est indispensable que les candidats aient une perception claire des enjeux que recouvre chaque situation d'enseignement. Cette année encore la connaissance approximative des programmes (notamment la place de l'histoire des arts au DNB 2018) et des textes encadrant la discipline a été pénalisante.

Le contenu des dossiers : ce document doit avant tout permettre de détecter des qualités transposables dans le cadre d'un enseignement au lycée. Les dossiers présentés cette année ont parfois manqué de rigueur, peu structurés, souvent approximatifs et sans contextualisation théorique. L'articulation entre savoir théorique et savoir pédagogique reste trop pauvre.

5. Recommandations (non exhaustives)

Le jury invite les candidats à soigner le rapport remis lors de l'inscription à l'examen et à proposer des séquences construites et articulées avec la discipline du candidat. A l'oral, il s'agit de connaître les derniers textes concernant la place de l'histoire de l'histoire des arts au collège, au DNB et au lycée. Enfin les dix minutes d'exposé doivent être minutées et structurées.

L'entretien comme la lecture du dossier permettent au jury d'apprécier la maîtrise par le candidat du vocabulaire et des enjeux propres à la discipline universitaire comme la maîtrise du vocabulaire et des enjeux propres à la pédagogie de l'histoire des arts dans le secondaire. Serait bienvenue une réflexion sur la mise en œuvre, la mutualisation des pratiques et la programmation des points soumis à l'étude au cours d'une années scolaire au sein d'un niveau donné. Cela permettrait au candidat de préciser la pédagogie enseignée, en terme d'évaluation de ressources, de thématiques et de programmes.

Pour finir, les membres du jury apprécient les présentations qui font de la certification complémentaire non pas une reconnaissance d'un parcours universitaire voire même d'un goût personnel pour l'art mais bien des compétences à mettre au service des élèves.